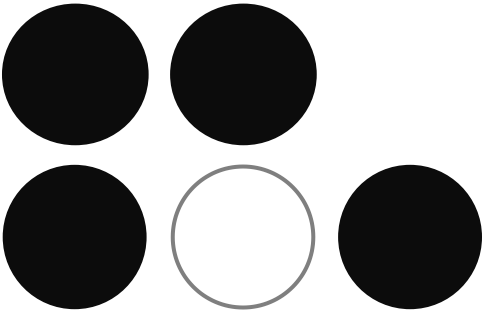


Résidence 2022

Carte blanche aux jeunes architectes

La Cité de l'architecture & du patrimoine lance un appel à candidatures pour une résidence de recherche-projet.



Qui ?

La Résidence de la Cité a accueilli depuis 2014 les personnes et les projets suivants :

- 2014-2015 Philippe Simay, philosophe, professeur, rédacteur en chef de *Métropolitiques* - *La Ville Pharmakon*
- 2015-2016 Emmanuelle Lallement, ethnologue, maître de conférences *Celsa*, Paris-Sorbonne - *La Ville marchande*
- 2016-2017 Emmanuel Rubio, maître de conférences, critique d'architecture & George Dupin, photographe, professeur EESAB Rennes - *Le BLOB, rêves et cauchemars de l'architecture à l'ère de l'informatique*
- 2017-2018 Alexandre Périgot, artiste, professeur - *Mi Casa es su Casa*
- 2018-2019 Frédéric Chaubin, photographe, essayiste - *Les Chantiers mimétiques*
- 2019-2020 Nicolas Frize, compositeur, anthropologue - *L'écoute et l'architecture*
- 2021-2022 Eric de Visscher, musicologue, commissaire d'expositions - *Le Musée polyphonique*

www.citedelarchitecture.fr/fr/videos/collection/577

La résidence 2022 s'ouvre aux **jeunes architectes**.

Les moyens alloués soutiendront un projet prospectif : recherche-action, expérimentation, enquête etc., que le/la lauréat/e a déjà entamé et souhaite développer car il contribue à la construction de sa démarche d'architecte.

Les candidats/tes devront avoir moins de 30 ans ou être diplômés depuis moins de 5 ans.

Les équipes pluridisciplinaires seront acceptées si le mandataire est un architecte diplômé.

La Résidence 2022 sera parrainée par Nicola Delon, architecte, co-fondateur du collectif Encore Heureux.

Quoi ?

La Résidence est un aiguillon de l'activité et de la réflexion au sein de la Cité.

Il est attendu des Résidents/es qu'ils stimulent le regard du public : par leur façon de situer l'architecture dans le « grand paysage » culturel et social, et par leur regard critique, prospectif, inventif.

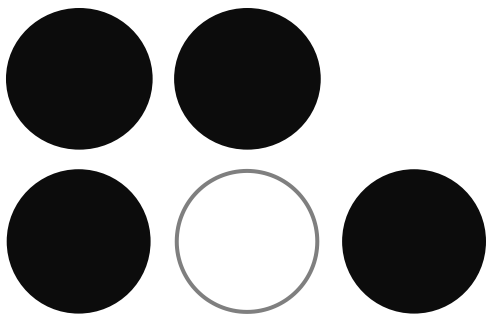
L'appel à candidatures est ouvert à tout projet qui témoigne de la **jeune pratique architecturale contemporaine**, dans ses aspirations, ses idées et ses méthodes.

Le format et le sujet de ces recherches-projets sont libres : innovation, soutenabilité, enquête, recherche typologique, processuelle ou sociétale, exploration des cultures matérielles et constructives contemporaines, etc.

La restitution de la Résidence 2022 sera menée au sein de la Cité, sous un format qui devra être esquissé dans la proposition : débat, séminaire, publication dans la revue *Archiscopie*, vidéo, installation... La restitution devra intégrer les conditions de programmation ainsi que les contraintes des lieux de présentation.

Les phases de conception du projet et les rendez-vous avec le public feront l'objet de captations qui seront archivées et accessibles sur le site internet de la Cité – vidéos/collections.

Le budget de la Résidence 2022 est fixé à 15 000€ TTC, toutes dépenses confondues.



Comment ?

Modalités de candidature

Les personnes ou équipes candidates remettront un dossier comportant:

Un curriculum vitae détaillé – et tout dossiers (illustrés) ou annexes permettant de cerner les travaux personnels ou du groupe

Une esquisse du projet

Une lettre d'intention de 2 pages maximum, incluant la motivation de la personne/de l'équipe, une esquisse méthodologique et un déroulé prévisionnel de la conception et de la réalisation du projet.

Déroulement de la Résidence

La Résidence est animée par le Département du Développement Culturel.

Le/la Résident/e est accueilli/e* à la Cité du 15 avril au 31 décembre 2022.

Son programme de travail et de restitution sera établi, en fonction de, avec le Dpt du Développement culturel, chargé de coordonner :

- la réception des candidatures
- la commission technique et le jury
- la faisabilité matérielle et financière du projet
- la co-construction du programme de Résidence avec le/la lauréat/e
- le suivi matériel et budgétaire de la production et des restitutions.
- la coordination avec les départements et services de la Cité – Ressources documentaires, Production, Communication etc.
- la programmation des évènements ou objets de la restitution.

Quand ?

La date limite de remise des candidatures est fixée au 25 mars 2022.

Le jury de sélection de la Résidence se réunira le 1^{er} avril 2022.

Présidé par Catherine Chevillot, présidente de la Cité de l'architecture & du patrimoine, il auditionnera les candidats retenus par la commission technique.

* La Résidence ne comporte pas de mise à disposition d'espace (logement, atelier etc.). Le/la Résident/e bénéficiera d'un accès réservé aux Ressources documentaires de la Cité, ainsi qu'aux Collections, en accord avec le projet définitif mis au point avec le Dvlpt culturel et les équipes de la Cité.

Adresse pour la remise:

Cité de l'architecture & du patrimoine

1, Place du Trocadéro et du 11 Novembre

Paris 75116

Résidence 2022 – Appel à candidatures

À l'intention de:

Marie-Hélène Contal, directrice du Développement Culturel

Et/ou

Par mail :

marie-helene.contal[à]citedelarchitecture.fr ; *copie* matthias.thulard[à]citedelarchitecture.fr